



## Réfection d'un balcon : qui doit payer ?

Par **poulhes**, le **16/03/2011** à **19:18**

J'ai un appartement à Levallois au second étage  
Le balcon est assez dégradé  
Je voudrais savoir si sa réfection est à ma charge ou à la charge de la copropriété  
D'avance merci

Par **Laure11**, le **16/03/2011** à **19:26**

Votre balcon n'est pas une partie commune, la charge vous en revient donc, si évidemment vous êtes propriétaire.

Par **youris**, le **16/03/2011** à **20:37**

bjr,  
il faut relire le règlement de copropriété.  
en effet les balcons peuvent être des parties communes.  
dans mon règlement de copropriété il est indiqué que sont des parties communes les balcons et loggias à l'exclusion des garde-corps, balustrades et barres d'appui et du revêtement de sol.  
cdt

Par **poulhes**, le **17/03/2011** à **07:27**

Merci pour vos réponses, mais en l'absence d'article sur ce point dans le règlement de copropriété, s'il s'agit de la fixation du balcon sur le mur de l'immeuble ?  
D'avance merci  
Mr Poulhès

Par **barasse**, le **25/11/2011** à **23:46**

Bonsoir,  
s'agissant de "la fixation du balcon", je pense que vous avez un problème de structure

porteuse de l'immeuble. Donc travaux à répartir aux millièmes entre les copropriétaires, même si le balcon est privatif.  
Cordialement.

Par **barasse**, le **25/11/2011** à **23:47**

Bonsoir,  
s'agissant de "la fixation du balcon", je pense que vous avez un problème de structure porteuse de l'immeuble. Donc travaux à répartir aux millièmes entre les copropriétaires, même si le balcon est privatif.  
Cordialement.